Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 1er juillet. — Joseph Depaepe. Fils de la Guerre. — Cyrille Pinoit, id. — Léon Callewaert, Marlière. — Louis Bodin, rue de Paris. — Marguerite Duforeau, rue de Roubaix. — Henri Dubly, rue St-Pierre.

Mariages. — Néant.

Décès. — Isabelle Fouré, 70 ans Blanc-Seau. — Jules Clarisse, 4 ans Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 4 juillet 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Auguste-Edouard-Joseph Delattre**, décédé à Paris, le 30 mai 1882, à l'âge de trente-cinq ans et deux mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 3 juillet et 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame, **Camille Thesse**, épouse de Monsieur **Cyrille Descamps**, décédée à Roubaix, le 24 mai 1882 à l'âge de quarante-neuf ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 3 juillet 1882, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur **Constantin Dufermont**, époux de Dame **Rosalie Mullier**, décédé à Roubaix, à l'âge de 86 ans, et de Monsieur **François Dufermont**, son fils, décédé à Roubaix, le 26 juin 1881, à l'âge de 52 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 3 juillet 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri Samain**, décédé à Roubaix, le 27 mai 1882, à l'âge de soixante-sept ans et quatre mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 3 juillet 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur **Julien-Clovis Lagache**, Chevalier de la Légion-d'Honneur, président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin, administrateur du bureau de bienfaisance, ancien adjoint au Maire de Roubaix, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878, dans sa 79e année, et de Dame **Sophie-Fidéline Lefebvre**, son épouse, décédée à Roubaix, le 14 octobre 1871, dans sa cinquante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 1er juillet. — **Un vol de laine à Roubaix.** — Quoique cette affaire soit ainsi qualifiée au rôle, il est probable qu'elle sera jugée comme escroquerie.

Il s'agit d'une balle de laine de 100 kilogrammes, dont M. Debailleul, négociant à Roubaix, se plaint d'avoir été frustré.

Les accusés sont au nombre de quatre : Louis D..., Victor S..., Jean G... et Louis D...

Leur défenseur commun, Me Boitelle aîné, a obtenu, aujourd'hui, une remise à vendredi, pour produire le témoignage à décharge d'un honorable négociant de la ville.

Coups. — Quatre batailleurs, Alphonse et Adolphe Evraert, Léopold Colpaert et Jean Dewert se sont battus à outrance dans les rues de Roubaix, ces derniers jours, puis ils ont filé en Belgique, leur pays, cela ne les empêche pas d'être gratifié chacun de trois mois de prison.

Vol et complicité. — Singulier voleur, et complicité peu ordinaire, si vous aimez mieux. Au reste vous allez en juger.

Emma Degryse est une jeune servante de Frelinghien et... Juliette avait son Roméo !

Jusque là pas trop de mal — au point de vue du code s'entend — mais voilà où la chose se complique :

Roméo Vanckier — pardon de la fâcheuse consonnance — Charles Vanckier aimait les bons morceaux et les vins fins donc l et son ami Jacques Devolder aussi.

Après tout, se dit Emma-Juliette, « les amis de nos amis sont encore nos amis. » Dailleurs, le patron, M. Delannoy, est bien assez riche. C'est donc à ses frais que nous allons faire bombance.

Et l'on fit bombance. Cela se renouvela une fois, deux fois, dix fois ! A la fin, la cave et le garde-manger de M. Delannoy n'y auraient pu suffire. Heureusement, les libéralités de Juliette-Emma s'étaient ébruitées. On établit une surveillance et l'on surprit nos tourtereaux en plein régal, le verre et la fourchette en main.

Aujourd'hui, c'est le revers de la médaille.

Emma Degryse et ses deux complices, Charles Vanckier et Ignace Devolder sont condamnés pour trois mois, 100 jours, au régime moins suculent de la prison de Lille.

CONSEILS PRATIQUES POUR LES BAINS DE MER

(Suite)

De toutes les formes sous lesquelles se fait le traitement marin, la plus usuelle c'est le bain pris à la mer, bain à la lame, comme disent les matelots. Ce bain a d'abord toutes les propriétés du bain froid ordinaire : il saisit — il amène un véritable flux des liquides, de la surface du corps vers le centre, — il engourdit momentanément les forces musculaires — il ralentit la circulation. — Mais bientôt se trouve modifié cet état, grâce à l'énergie de principes stimulants que renferme l'eau de mer.

Le mouvement imprimé au corps par la lame exerce encore une influence salutaire.

Y a-t-il absorption du sel marin par les pores de la peau ? M. Lefort analysant les urines d'un grand nombre de personnes, les unes se baignant tous les les jours, les autres se contentant de respirer l'air de la mer, a trouvé une grande disproportion entre la quantité de sel, disproportion toute à l'avantage des baigneurs.

Il arrive assez souvent que les premiers bains rendent le sommeil lourd et agité, occasionnent même un mouvement fébrile à la sortie de l'eau, ces effets sont passagers généralement : s'ils continuaient à se manifester, il faudrait renoncer au bain ou alors prendre celui-ci *hydrothérapiquement* ce qui veut dire entrer et sortir, afin d'avoir une impression de froid et de chaud, comme l'on fait dans la douche.

Y a-t-il des règles à suivre pour la prise du bain ? Bien certainement.

En voici quelques unes dont il ne faut pas se départir.

Pour l'heure, à moins d'obstacle du côté de la marée, il faut prendre son bain entre les deux déjeuners, c'est à-dire entre dix heures et midi. Cela vaut mieux que l'après-midi; néanmoins on peut prendre le second bain vers 4 heures ou cinq heures, avant le dîner. Autant que possible il ne faut pas changer les heures des repas.

Les femmes feront très bien de se couvrir la tête d'un simple filet au lieu de s'affubler de la coiffe cirée traditionnelle: le cuir chevelu trouve son compte à être bien stimulé par la lame : c'est pour lui une garantie de santé et de force.

Tout le corps, tête comprise, doit être immergé en même temps : Rien n'est plus fâcheux que de mouiller timidement chaque partie du corps : Si l'on craint trop la brusque invasion de la lame, on peut se faire verser plusieurs seaux d'eau sur la tête, ce qui n'est guère plus agréable.

J'oubliais de parler du costume de bain qui doit être d'un tissu très léger et non susceptible de se coller, car il faut que l'eau soit toujours bien en contact avec la peau.

Une fois dans l'eau, il faut se mouvoir, s'agiter même, s'aider quand on est plusieurs, ou bien se servir de cordes tendues sur quelques plages pour s'enfoncer et se relever alternativement en suivant les mouvements des vagues.

Quant à la question de durée du bain, c'est peut être la plus importante et la plus négligée. Voici la règle :

Au début, bain hydrothérapique c'est-à-dire très-court, à peine quelques secondes :

De deux à six minutes, cinq jours : de six à dix minutes au bout de six jours; un quart d'heure est le maximum, quand la tolérance est bien établie : Il faudrait poser une exception à cette règle que le bain soit tout-à-fait une question de fantaisie et nullement de thérapeutique: et il va sans dire que nous parlons ici de ceux qui vont à la mer pour cause d'affections chroniques.

Quand on a fini de prendre son bain, il faut sortir vivement et aller au pas gymnastique jusqu'à sa cabine. Là, on s'enveloppe d'un drap, on se fait essuyer rudement par dessus, surtout le long de la colonne vertébrale. On frictionnera même celle-ci vivement avec une brosse de flanelle chez les personnes anémiées. La vivacité dans la manière de s'habiller est aussi très-nécessaire. Enfin le complément est une promenade suivant aussitôt le bain.

Dans notre prochaine causerie du jeudi, nous traiterons des accidents qui surviennent dans les bains en général, et les bains de mer en particulier.

LE Dr JACQUES YVON.

Belgique

Tournai. — Un fait lamentable vient de se produire dans une maison de la rue des Carliers, habitée par un vieux ménage.

La femme malade, au rez-de-chaussée, était complètement incapable de sortir.

Il y a huit jours, son mari, malade lui-même, la quitta pour prendre un peu de repos, à l'étage.

Depuis lors, elle ne le revit plus. Elle l'attendait cependant, d'heure en heure, sans pain, sans remèdes, sans secours !

Hier, on découvrait le cadavre du mari, dans son lit.

Le malheureux, n'ayant pu se relever, était mort de privations. Le cadavre était déjà en putréfaction. Quant à la pauvre femme, on la trouva, râlant, sur le parquet.

Le vieillard avait 92 ans et sa femme 87.

On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Demandons-le encore une fois : Quel est le trésor qui a été enlevé ? Celui de l'Evêque de Tournai.

» Dans quelle main était-il déposé ? Dans les mains de l'Evêque de Tournai.

» Monseigneur Du Rousseaux est-il légitimement Evêque de Tournai ? Il est Evêque de Tournai, nommé par le Pape, qui seul a le droit de nommer les Evêques ; il est seul reconnu par l'Etat, seul reconnu, nous pouvons l'ajouter, par tout le peuple catholique du diocèse, sans aucune exception.

» Avait-il à sa disposition le trésor diocésain ? Qui l'aurait, sinon lui qui en a les charges et qui les remplit chaque jour ?

» Pourquoi donc ne restitue-t-on pas à celui qui a été volé ?

» Mais M. Dumont, revendique lui aussi, en qualité d'Evêque de Tournai !

» Est-ce une objection sérieuse ? Elle ne supporte pas un instant d'examen et il n'y aurait pas d'absurdité plus grande que de voir la justice prendre une telle situation au sérieux. Nous disons absurdité, c'est iniquité qu'il faut dire.

» De deux choses l'une : ou vous considérez l'ex-Evêque Dumont comme sain d'esprit, ou vous le considérez comme n'étant plus responsable de ses actes, par suite de l'état de ses facultés intellectuelles.

» Si on le considère comme sain d'esprit, il est responsable de ses actes; pourquoi donc ne pas lui demander compte de ses négociations avec Goodhue et Bernard, pour se mettre en possession de valeurs qui ne sont pas à lui ?

» Il y a là complicité et partage évidents avec ceux qui ont enlevé les valeurs ; s'il n'a pu aller jusqu'au bout, recevoir les valeurs, ce n'est pas sa faute, tout était stipulé, arrangé, et ceux qui disent, comme l'a dit l'*Etoile* depuis qu'il voulait les *déposer à la Caisse des consignations*, ont inventé une fable après coup. Les conventions avec Goodhue n'en disent pas un mot : les valeurs devaient être livrées directement, et une entrevue à Londres était même préparée.

» Voilà la situation de l'ancien Evêque, si vous le considérez comme étant sain d'esprit : complicité avec Goodhue et Bernard.

» Et lors même que vous ne le considéreriez, pas comme complice, vous ne sauriez, en aucun cas, le considérer comme Evêque de Tournai, comme en ayant les droits.

» Si, au contraire, on considère l'ancien Evêque comme non-responsable de ses actes, à cause de l'état de son esprit, comment oserait-on donner suite à ses plaintes en justice, agir en vertu de ses revendications, troubler, poursuivre, traquer toute l'administration d'un diocèse pour faire droit à des réclamations, non seulement dénuées de fondement, mais émanant d'un cerveau troublé par un égarement d'esprit ?

» Ce serait une honte pour une nation, si de tels faits pouvaient se passer sans soulever l'indignation publique. »

Courtrai. — Le *Journal de Courtrai* enregistre un terrible accident qui doit appeler l'attention de toute les familles sur le danger que présentent certaine images coloriées.

Un enfant de douze ans, nommé Valke, dont le père, autrefois marchand de fer en cette ville, était venu se fixer à Menin, est mort empoisonné après avoir mouillé avec la langue des images servant à la décaleomanie.

La police a fait saisir chez tous les marchands les images de la même fabrique.

Gand. — Les Gantois qui habitent nos localités, nous sauront gré de leur faire connaître les principales dispositions arrêtées par le Collége échevinal pour les fêtes du 9, du 10, du 11 et du 16 juillet :

Pendant les journées des 9, 10, 11 et 16 juillet, les cabinets contenant les collections de l'Université, de l'école industrielle, ainsi que les salles du musée de la ville seront ouverts au public, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 1 heure de relevée.

Dimanche 9. — Exposition d'objets d'art et d'industrie. — A 10 heures du matin, la *Société pour l'encouragement de l'industrie et des sciences* procédera à l'ouverture de son exposition annuelle d'objets d'art et d'industrie en son local, quai au Blé, n° 18, ainsi qu'à la remise des prix décernés aux divers concours. L'exposition sera accessible au public, depuis 10 heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée, pendant toute la durée des fêtes.

Grand festival international de musique. — A 1 heures du matin, les sociétés d'harmonie et de fanfares qui prendront part au festival, se réuniront à la place de la Station du chemin de fer de l'Etat, et se formeront en cortége pour se rendre à l'hôtel de ville, où le vin d'honneur leur sera offert par l'administration communale.

Le festival commencera à trois heures de relevée. Les sociétés participantes se feront entendre à la place d'Armes, au Marché aux Grains et au Marché du Vendredi. Une médaille en argent sera décernée aux sociétés participantes. — Des primes seront tirées au sort.

Courses de chevaux à St-Denis. — A 2 heures de relevée, à la plaine St-Denis, courses de chevaux instituées par la Société d'encouragement pour les courses et l'élève des chevaux dans les Flandres.

Société royale d'Histoire naturelle. — Jardin Zoologique. — A 8 heures du soir, grand concert et illumination générale du jardin.

Lundi 10 juillet. — A 11 heures du matin, les sociétés ayant participé au festival se rendront en cortége au Marché aux Grains, où le tirage des primes aura lieu.

Mardi 11 juillet. — Courses de chevaux à St-Denis. — A 2 heures de relevée, à la plaine St-Denis, courses de chevaux instituées par la Société d'encouragement pour les courses et l'élève des chevaux dans les Flandres.

Grande fête de nuit au Jardin Zoologique. — A 8 heures du soir, grande fête champêtre, concert, illumination générale du jardin et feu d'artifice à la Société royale d'histoire naturelle (Jardin Zoologique).

Dimanche 16 juillet. — Concours de Régates internationales. — A 2 heures de relevée, au Canal de Bruges, Concours de régates internationales.

Fêtes de gymnastique et d'escrime. — A 4 heures de relevée, au Marché du Vendredi, fête gymnastique.

Malines. — Cour de cassation (1re chambre). — *La ville de Malines contre les fabriques de l'église métropolitaine de Saint-Rombault, etc. — Droit constitutionnel relatif aux transports funèbres.* — La cour de cassation s'est occupée hier et aujourd'hui, du procès intenté à la ville de Malines par les fabriques de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut en revendication du monopole des transports funèbres. On sait qu'un premier jugement a été rendu dans cette affaire par le tribunal de Louvain, en 1879 ; ce jugement déclare non fondée la prétention des fabriques d'églises, mais il a été réformé, sur l'appel des fabriques d'église, par un arrêt de la cour de Bruxelles, à la date du 1er août 1881.

La ville de Malines, à la suite de ce jugement, saisit la cour suprême d'un pourvoi de cassation.

Me Demot et Me Louis Leclercq plaidaient pour la ville de Malines ; Me De Lantshcere, Bilaut et Fris, ce dernier du barreau de Malines, plaidaient pour les fabriques.

La cour a rendu aujourd'hui son arrêt, après 3/4 d'heure de délibération. Conformément aux conclusions de M. l'avocat Mesdagh de Ter Kiele, cet arrêt casse et annule celui rendu par la cour d'appel le 1er août 1881. La cause et les parties sont renvoyées devant la cour d'appel de Gand.

Namur. — Hier, à six heures du soir, un triste accident est arrivé dans l'intérieur de la gare de Namur. Quatre ouvriers étaient occupés depuis plusieurs jours à peindre la marquise de la gare, à 6 ou 7 mètres de hauteur. Un échafaudage, fait de planches et de cordes, avait été dressé.

Les ouvriers avaient presque terminé leur besogne et ils s'apprêtaient à démolir l'échafaudage, quand tout à coup celui-ci s'abattit sur la voie ferrée avec un fracas épouvantable. Tous ceux qui étaient sur la place de la Station accoururent à la gare.

Là étaient, gisant sans connaissance, les quatre ouvriers peintres, dont l'un à des contusions à la jambe gauche et au bras droit.

Il a, de plus, au front, du côté gauche, une large blessure, mais le crâne n'est pas atteint. Les autres de ses blessures n'est mortelle, d'après la constatation des médecins.

Les trois autres ouvriers n'ont pas de blessures extérieures; cependant ils n'auraient pu marcher; une voiture les a conduits immédiatement à l'hôpital Saint-Jacques.

Trois de ces ouvriers sont Gantois, le quatrième est Namurois. Par bonheur, il n'y a pas eu d'autres victimes. Deux ou trois minutes après l'accident, un train de marchandises traversait la gare, passant sur la voie ferrée où étaient tombés les ouvriers peintres.

Liége. — Dans l'affaire d'homicide involontaire, jugée en tribunal correctionnel, le frère Memelle a été condamné à 31 jours de prison et 60 fr. d'amende.

Du chef de la première prévention, la peine pouvait s'élever, pour chacun des faits, à six mois d'emprisonnement et 26 fr. d'amende ; soit à deux années d'emprisonnement et quatre amendes de 26 fr.

Du chef de la seconde prévention, la peine pouvait s'élever à 5 années d'emprisonnement.

Sept années de prison, treize mille francs de dommages-intérêts, telles pouvaient être les pénalités infligées au prévenu, et qui lui eussent été infligées, s'il avait été l'homme dépeint par la partie civile.

A la suite de ce jugement, le frère Memelle ayant déjà, par la détention préventive, subi plus que la peine à laquelle il était condamné, a été rendu sur-le-champ à la liberté. Une foule aussi nombreuse que généralement sympathique l'attendait à la sortie du tribunal ; elle l'a salué par ses acclamations, et toujours de plus en plus considérable, lui a fait escorte, en le chargeant de bouquets, jusqu'à l'établissement de Saint-André, devant lequel elle a longtemps prolongé ses vivats en l'honneur des Frères de la Doctrine chrétienne. Le soir, cette ovation s'est renouvelée, manifestation nouvelle du sentiment populaire, et de l'affection dont on entoure, dans ce quartier, ces instituteurs de la jeunesse.

FAITS DIVERS

— LA TÉNÉBREUSE AFFAIRE DE SAINT-GERMAIN. — On n'a pas tardé à être pleinement édifié sur cette mystérieuse affaire de Saint Germain qui, par les circonstances bizarres dont elle était entourée, ouvrait naturellement le champ à toutes les suppositions.

On a découvert que c'était une simple fumisterie organisée par trois jeunes farceurs de Saint-Germain. L'un d'eux, nommé Martin, interne au lycée de Versailles, et le promoteur de cette mystification, a été, dit un journal du matin, renvoyé du lycée.

— UN TERRIBLE ACCIDENT. — On écrit de Nantes qu'un affreux accident est arrivé sur l'étang au Duc à Ploërmel. L'abbé Binio, professeur de seconde au petit séminaire, faisait une partie de bateau en compagnie de trois autres professeurs. Ayant eu la malencontreuse idée de mettre une voile, une rafale fit chavirer l'embarcation. M. Binio se précipita au secours de ses compagnons et les fit s'accrocher à la quille puis voulut se rendre à terre pour chercher du secours. Il appela une femme qui se trouvait sur la rive et au même instant, saisi par une crampe il disparut pour ne plus reparaître.

Une embarcation montée par quatre bons rameurs arriva en toute hâte et recueillit les malheureux qui commençaient à lâcher prise.

EXÉCUTION DU PARRICIDE SOISSONS. — Les journaux de l'Aisne nous apportent des détails sur l'exécution capitale du nommé Soissons, condamné à mort, le 10 février dernier, par la cour d'assises de l'Aisne « pour avoir tué sa mère et incendié la maison dans laquelle vivait la pauvre femme. » Cette exécution a eu lieu en dehors de la ville, sur la place du Champ-St-Martin, à Laon. Soissons, jusqu'au dernier moment, n'avait cessé d'espérer en la clémence du président de la République.

Avant-hier matin, cependant, on dut prévenir le condamné que le moment de l'expiation était arrivé. L'abbé Degoix, aumônier de la prison, M. Vincent, procureur de la République, le commandant de gendarmerie et un des greffiers du tribunal se rendirent dans la cellule de Soissons. Celui-ci se réveille et comprend tout de suite: il n'est pas besoin de lui dire que son pourvoi est rejeté et que son recours en grâce, appuyé sur une pétition du jury, n'a pas été accueilli. Il se dresse sur son séant et pousse des gémissements. L'abbé Degoix l'encourage et l'exhorte.

— Mes amis, avez pitié de moi, dit le condamné, quel malheur ! il n'y a donc pas moyen d'avoir pitié de moi ?.

— On a demandé votre grâce, dit l'abbé Degoix, et l'on a tout fait pour qu'elle vous fût accordée.

— Quel malheur, monsieur le curé !

Et Soissons sanglote et gémit de nouveau.

— Allons, dit M. l'abbé Degoix, vous avez été édifiant et courageux jusqu'ici ; soyez-le jusqu'à la fin.

— J'ai eu recours à M. Grévy, répond Soissons, je croyais qu'il me ferait grâce.

— On vous aurait fait grâce si la chose avait été possible.

Après la messe, on pénètre dans la salle du greffe où ont lieu les formalités d'usage. Il est quatre heures trois quarts ; l'exécuteur et ses trois aides pénètrent dans le greffe et font asseoir le patient sur un petit banc en bois. « Du courage ! » dit le premier aide au patient après l'avoir fixé. « Qu'est-ce que j'y ferai ? dit Soissons, ce n'est pas la peine de me lier. » et il se livre aux exécuteurs sans plus parler pendant *la toilette*, qui ne dure que quelques minutes.

L'un des aides échancre sa chemise jusqu'à la naissance des épaules. On le revêt ensuite d'une chemise blanche, on le couvre d'un voile noir. Et le malheureux s'achemine, soutenu par des exécuteurs, vers le fourgon dont il monte les six marches. On lui dit de se baisser en entrant, il se baisse, et il est installé dans cette funèbre voiture. Le fourgon de l'exécuteur, précédé de gendarmes à cheval, se dirige lentement vers le Champ-Saint-Martin, où il arrive quelques minutes avant cinq heures.

La voiture s'arrête à vingt mètres environ de l'échafaud, la porte de sortie tournée du côté opposé. Soissons en descend et s'avance en gémissant entre l'aumônier et les deux aides. Près de l'instrument du supplice, il s'agenouille et, toujours couvert de sa chemise et du voile noir, il entend la lecture faite par Me Dollé, huissier, de l'arrêt de condamnation.

La lecture à peine terminée, il se relève après avoir été débarrassé de son voile et de sa chemise, est saisi par les exécuteurs, poussé en avant sur la bascule, assujetti dans la demi-lune et décapité en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. On voit le corps tomber dans le panier et la tête, saisie aux cheveux par le premier aide, aller le rejoindre. Puis le tout disparaît aux regards. Quelques minutes après, le fourgon dans lequel on avait hissé le panier contenant le cadavre de Soissons se dirigeait vers le cimetière Saint-Just.

Mlle ADÈLE HUGO. — Un rédacteur du *Figaro*, visitant hier matin une maison de santé, fait en ces termes le récit de sa visite et de la rencontre imprévue qu'il a faite :

J'étais pris par un ami de remplir une triste mission. J'avais à visiter une de ses parentes, enfermée dans une maison de folles, une maison particulière située à l'est de Paris et que tout le monde connaît. La pension y coûte de 2,400 à 5,000 fr. Je vois cette pauvre femme. Ma folle me dit de ces mots étranges que les aliénées ont aux lèvres ; puis elle s'interrompit. Elle venait d'apercevoir une camarade qui débouchait d'une allée.

— Tiens ! fit-elle, Adèle Hugo !

— Vous dites ?

— Adèle Hugo ! Vous savez bien. La fille de Victor Hugo...

Les bras me tombèrent. Etait-ce possible ? N'était-ce pas là un conte de folle ? Mais j'avais déjà levé les yeux vers celle qui s'avançait. Il n'y avait pas à s'y tromper. On connaît le beau portrait de Mme Victor Hugo par Tony Johannot. C'était ce portrait, amaigri, mais vivant, qui s'approchait de nous.

La promeneuse tenait dans ses mains croisées un livre de messe fermé. A dix pas, on eut cru voir une jeune fille. Or, Mlle Hugo devrait avoir aujourd'hui cinquante ans. Malgré la ressemblance de la fille et de la mère, je doutais donc encore, quand je rencontrai une surveillante. La folle ne m'avait pas trompé. C'était bien la dernière fille du grand poète que j'avais là sous les yeux. Elle est là depuis 1872.

Il y a quelque dix-huit ans, elle s'éprit d'un commodore qui avait des intérêts en Angleterre et de nombreuses propriétés à la Trinidad. On s'opposa à son mariage. Elle était majeure. Elle voulut épouser quand même celui qu'elle aimait. Il y eut union à la façon anglaise. Le couple partit pour la Trinidad. Là, après quelques années de vie commune, le commodore abandonna sa femme qui était déjà excentrique, et qui, du coup, perdit la raison.

— Sans son abandon, je ne serais pas folle, dit-elle dans ses heures—trop fugitives—de raison.

Le commodore, selon l'habitude d'un grand nombre d'hommes, la laissa là-bas sans ressources. Naturellement, elle recourut à son père, qui lui envoya tout ce qu'elle voulut. Dans sa folie, la malheureuse mettait l'argent sur un coin du tapis et disait aux fournisseurs :

— Payez-vous !

Les premiers prenaient tout et il fallait que la négresse qui la servait lui conseillât d'écrire de nouveau à son père. En attendant la réponse, c'était la misère !

Ces alternatives d'argent et de pauvreté augmentaient encore sa folie. A la fin, son père la rappela. La négresse la ramena en France et la conduisit dans la maison où nous l'avons vue.

Le cas de Mlle Hugo est très particulier. Elle se souvient de tout, mais, soudain, à table, elle met sa viande dans sa poche. Quand elle marche, tout à coup elle se pose sur un pied seulement, jusqu'à ce qu'elle tombe. Elle est fière de la gloire de son père, dont elle connaît les ouvrages par cœur. Quant à les relire, impossible. Elle tient ses livres à l'envers. Matériellement, elle vit très bien, ayant femme de chambre qui l'habille et plusieurs domestiques qui la surveillent.

— LE TÉLÉPHONE A GRANDES DISTANCES. — Un savant belge, M. Van Rysselberghe, a trouvé, paraît-il, le moyen de communiquer téléphoniquement à de grandes distances à l'aide du fil télégraphique ordinaire, sans entraver en quoi que ce soit le service de la transmission des messages télégraphiques, en même temps, par ce même et unique fil.

M. Van Rysselberghe qui avait mis, l'autre jour, le ministère des postes et des télégraphes de Paris en rapport à la fois télégraphiquement et téléphoniquement avec le bureau de Bruxelles, a été reçu avec empressement à Paris par M. Cochery.

Nous apprenons que M. Van Rysselberghe vient de vendre pour un million sa découverte au ministère des postes et télégraphes de Paris.

Avant de porter son idée à l'étranger, M. Van Rysselberghe l'avait, naturellement, soumise au gouvernement belge. Mais le ministre chargé de la direction actuelle du département des travaux publics ne répondit même pas à l'inventeur belge.

REVUE DES MODES

C'est bien fini — on ne danse plus — et pourtant on dansait encore lundi, à l'ambassade d'Espagne. Quel bal !... et quelle fête splendide !

Le comte de Beust est toujours le héros du jour. Les dernières réceptions sont en son honneur. Il y avait mercredi grand dîner officiel au ministère des affaires étrangères. Et jeudi, grand dîner de gala à la légation américaine. Il est donc impossible d'emporter plus de regrets sympathiques que l'ex-ambassadeur, qui s'était installé en grand seigneur artiste, dans un appartement des plus élégants, rue de Las-Cazes, où il conviait de temps à autre quelques élus, pour entendre ses compositions musicales. Ces soirées intimes servaient de répétition générale aux œuvres qu'il faisait applaudir dans les grands salons parisiens, où il était très désiré, très apprécié et très applaudi.

C'est une bien grande illusion que de compter sur la stabilité de la politique, quel que soit le pays où on la représente. En France, elle est bien plus girouette que par tout ailleurs, car elle va à la dérive, sans se rendre compte des événements qu'elle suscite et qu'elle produit. Elle est bien autrement fantasque et imprévoyante que la mode, qui rejette loin d'elle ce qu'elle a acclamé la veille, car ses caprices intelligents alimentent le goût, le commerce et l'industrie, tandis que la politique entrave tout.

Qui s'en douterait cependant. Les plaisirs et les toilettes vont toujours leur train. On quitte Paris, comme on le quittait autrefois, en pleine quiétude, emportant avec soi toutes les primeurs de l'élégance et des costumes inédits et charmants.

La mode est au « style Dubarry », au « Louis XVI » et au « Directoire. » Beaucoup d'habits différents des jupes composent des costumes d'une certaine originalité, tels qu'un habit de « velours phosphore » avec une jupe de satin écru, recouverte d'un grand tablier d'application de broderie ficelle et or, avec roues à jour décrivant des arabesques et de larges feuillages, et se rattachant derrière en gros pouf, retombant en pointe avec flots de satin phosphore.

Un costume en foulard de l'Inde, blanc crème, parsemé de dahlias de toutes nuances, dans les teintes douces et ombrées ; la jupe crêpe de Chine blanc, avec volants plissés rehaussés de Malines.

Le grand Casaquin Dubarry en foulard aquarelles dahlias, se drapant en paniers coquillés de Malines, rejoignant le double jaboté du devant de la casaque, faisant grosse collerette. Les manches au coude, avec sabots de Malines, et nœuds de satin nacarat.

Un costume en satin noisette, avec petites ruchés au bord de la jupe, deux noisettes et un bleu myosotis. Tout le devant de la jupe composé de volants en blonde ficelle, badinés légèrement sur des plissés de satin bleu, et faisant tablier. Casaquin en satin écru jaboté de blonde écrue, s'évasant sur un gilet de satin bleu, fermé avec des boutons myosotis, et se drapant en paniers allant rejoindre derrière les poufs de satin écru.

Il y a des costumes ravissants pour le jardin et la campagne.

Un costume débardeur en pongées de Chine blanc crème, avec jupe composée de quatre volants rehaussés de vieille Malines. Le corsage froncé à la taille se termine en basques rehaussés d'une grande Malines. Une écharpe drapée avec deux volants de Malines se noue derrière en grosses cascades de pongées et de Malines. La manche demi-longue, avec bracelet de satin crème et volants de dentelle.

Avec ce débardeur, une capeline Genlis, toute en Malines, ayant deux brides de velours mousse traversant la calotte et faisant brides avec moisson de roses folles effeuillées sur le chapeau d'un rose mourant (l'ombre de la rose). Une châtelaine peut se promener dans son parc avec ce costume-là et faire un tour de rivière sous le palanquin de son bateau.

Un autre costume de cachemire blanc est également très-jolie femme. La jupe plissée en tuyaux d'orgue se termine avec trois hautes Valenciennes foncées, posées l'une sur l'autre. Une très-large draperie plissée fait double jupe, avec volant très-haut en vieille Valenciennes et forme, derrière, deux gros poufs garnis d'un fouillis de Valenciennes. Corsage jaboté de Valenciennes, avec basque ronde, garnie de deux volants de dentelle. Col droit, avec tuyauté de Valenciennes dépassant. Manches avec deux volants de dentelle et bracelets de rubans de satin crème.

Et ce costume de jardin en foulard bleu marine, avec pastille or pâle, ayant une jupe garnie de sept volans de foulard, rehaussés de Valenciennes soufrée dans les tons de l'or, qu'en dites-vous ?... Qu'il est charmant avec son corsage matinée, froncé sur les épaules, et sa ceinture de moine se serrant de côté.

Et ce déshabillé de déjeuner en toilette blanche, avec jupe foisonnée de vingt volants de Valenciennes, depuis le bas jusqu'en haut, traversée par un large ruban de satin caroubier se nouant derrière. Casaque avec grandes basques se terminant par une série de petits plis et quatre volants de Valenciennes et deux jabots se réunissant. C'est un vrai fouillis de dentelle.

Et ce costume Trianon en contonnade fond prune, avec petits amours se balançant sur des guirlandes de fleurs, voilà qui est original et typique, quand on sait le porter ! — C'est du Louis XVI, du Lamballe tout pur, Mais quelle distinction il faut avoir pour mettre ce costume et pour le faire accepter ! La haute fantaisie n'est que du domaine de quelques-unes.

C'est comme pour les chapeaux. Il ne faut pas s'imaginer qu'on va mettre sur sa tête le premier chapeau venu, et dire : Je serai charmante avec ce chapeau-là. — déception si vous mettez le chapeau Conspirateur sur une physionomie de fauvette effrayée ! il faut le visage de son chapeau, je vous en réponds. Le Conspirateur est appliqué d'un côté sur l'oreille et relevé de l'autre avec une profusion de plumes.

Nn type brun pour ce chapeau. De grands yeux voilés, quelque chose de sombre et de fatal ; et des cheveux à la victime, tombant sur le front. Et le Robespierre ? Il faut être tant soit peu crâne pour le porter ; il est très-seyant comme forme et comme allure, en partie manille avec velours bronze et plumes bronze et vieil or ; tout noir, avec velours noir et plumes rouges, il est par trop révolutionnaire. C'est ce qui plaît à certaines toilettes de satin noir foissonnées de dentelle espagnole. Ce Robespierre a aussi beaucoup de succès, en manille bronze velours noir mousse et deux longues plumes corail et mousse.

Il y a encore le Mirliflore, datant bien de son époque — en paille noire, avec calotte pointue. — La passe cloutée au bord des deux côtés de gros cabochons de jais, avec double jarretière de velours noir attachant un bouquet de roses mais.

Le chapeau Merveilleuse en paille anglaise foisonnée d'écharpes de blonde soufrée, avec gros bouquet de roses effeuillées, doublées de velours noir.

Le chapeau Excursion, tant soit peu Directoire, avançant en calèche sur les yeux, pour abriter le visage, avec petite calotte ronde très élevée et draperie de velours noir, avec grand oiseau Bègle naturel. Tous ces différents chapeaux sont extravagants sans l'être, du moment qu'ils s'entendent avec la physionomie et le regard.

BULLETIN DU COMMERCE

Anvers, 30 juin. — Avis mensuel par le courtier J.-J. Melges. — Laines de la Plata : Existences au 31 mai dernier 57.035 balles. — Arrivages de Buenos-Ayres par Plato s, Guadiana s, Revelius s, Fratelli Gazzalo, Guiseppina Oneto, Emilia 2e, Giacomo B, Rubens s, Mozart s, La Place s, Ariadne s, Frankfurt s. 11.190 b. — Arrivages de Montevideo par mêmes steamers et e voilier Nuova Angiolina et le steamer Ardangorn, via Londres 2.566 b. — Arrivages de San Pedro par mêmes steamers 325 b. — Arrivages de San Nicolas par mêmes steamers 266 b. — Arrivages de Rosario par mêmes steamers 508 b. — Arrivages de Gênes par Bengala 533 b. — Total : 72.423 balles.

Ventes Buenos-Ayres 4 074 b.; Montevideo 699 b. Total : 4.773 balles. Passage 6.170 b. Stock ce jour : Buenos-Ayres 49.285 b.; Montevideo 12.195 b. Total : 72.423 balles.

Nous n'avons à constater aucune modification dans la marche de l'article laines pendant ce mois. La demande a été régulière et les prix payés sont sans changement sur les cours établis fin mai. La fermeté des détenteurs a été un obstable à la conclusion d'affaires plus importantes, beaucoup d'offres s'écartant très-peu des exigences des vendeurs, n'ayant pas eu de suites.

Par kilogramme, tare 5 kil. par balle après déduction des cercles en fer.

En somme, il a été traité en juin 4.773 b. La Plata; 1,007 b. diverses, dont détail ci-contre. Total : 5 780 b.

Les existences se composent de 61.480 balles les Plata contre 66.935 balles en 1881; par contre, le stock accusé par les avis télégraphiques de Buenos-Ayres, datés du 16 juin, est seulement de 2.500 balles contre 29.500 balles en 1881.

LAINES. — Anvers, 1er juillet 1882. — Le comité des importateurs de laines, réuni ce jour, a fixé l'ouverture de la troisième série de nos enchères trimestrielles au mardi 25 juillet courant. Elle s'ouvrira par une séance de laines d'Australie.

Les quantités à exposer seront déclarées le vendredi 14 courant.

Cotons

Le Havre 1er juillet.

Cotons (clôture) bonne demande prix ferm